

L'an deux mil dix, le premier octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAUDEAU, J. GUILBAUD, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, I. PERLEMOINE-LEPAGE, M.L. CORMIER, V. PELTIER, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, S. HAMON, M. GOUGEON, B. AUBIN, H. DELALANDE, J. GUIBERT, J.N. MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. HOUDAYER à J. GUIBERT, X. GALMARD à P. HUCHEDE, C. FOURNIER à L. MICHEL, H. de QUATREBARBES à H. DELALANDE, G. GOISBAULT à J.M. BOUHOURS

Madame Brigitte HOCDE a été élue secrétaire.

Adhésion au SDEGM des communes du territoire de la CCBM (Communauté de Communes du Bocage Mayennais) :

Monsieur le maire expose que par courrier en date du 2 juillet 2010 le Syndicat départemental d'Electricité et du Gaz de la Mayenne nous notifiait les décisions arrêtées par son comité syndical concernant l'adhésion et le transfert des compétences obligatoires de distribution publique d'électricité et de gaz au SDEGM des 27 communes du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (Ambrières les Vallées, Brecé, Carelles, Chantrigné, Chatillon s/ Colmont, Colombiers du Plessis, Couesme-Vaucé, Désertines, Fougerolles du Plessis, Gorron, Hercé, La Dorée, Landivy, Le Pas, Lesbois, Lévaré, Montaudin, Oisseau, Pontmain, Soucé, St-Aubin Fosse Louvain, St-Berthevin la Tannière, St-Ellier du Maine, St-Loup du Gast, St-Mars S/Colmont, St-Mars S/la Futaie, Vieuvy).

Ces orientations font suite à une volonté de la CCBM de restituer à ses communes membres les compétences visées supra.

Afin de compléter la procédure, il appartient à chacun des 234 membres actuels du SDEGM de se prononcer sur l'adhésion de ces nouvelles communes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune doit formuler son avis dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Passé ce délai, l'absence de réponse de notre part équivaldra à un accord tacite.

Suite à cette présentation, il est proposé au conseil municipal :

. de prendre acte de la nouvelle situation exposée ;

- . d'exprimer son accord sur l'adhésion et le transfert des compétences obligatoires électricité et gaz des 27 communes considérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette proposition.

Convention de prestation informatique :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une convention de prestation informatique avec le centre de gestion de la Mayenne est proposée afin d'assurer auprès du service administratif de la mairie une bonne gestion et utilisation des logiciels et du matériel installé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter cette proposition et d'autoriser le maire à signer la convention de prestation informatique.

Désignation du représentant de la commune à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges auprès de l'Agglo :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que Laval Agglomération a besoin de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge ; cette commission doit être créée entre la Communauté d'Agglomération de Laval et ses communes membres.

Le règlement intérieur du conseil communautaire adopté par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2008 prévoit dans son article 26 que cette commission est composée d'un représentant au moins du conseil municipal de chacune des communes membres.

Il est proposé de désigner Mr Joseph GUILBAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la désignation ci-dessus.

Achat de terrain auprès de Madame Marie Delpuech de Comeiras pour la création d'un chemin :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une démarche a été engagée avec Madame Marie Delpuech de Comeiras pour acquérir une partie de la parcelle boisée AA n°1 à hauteur de 1692 m² pour un montant de 5 171 € (dont 2 940 € au titre de la valeur bois).

Cette acquisition permettrait de prolonger le chemin vert qui traverse le Domaine du Bois et ainsi créer un nouvel accès pour se rendre au bois de L'Huisserie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour acquérir cette parcelle et signer tout document concernant cette opération.

Achat de terrain auprès de Mesdames Denise Marquet et Marie-Thérèse Macquin:

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une démarche a été engagée avec Mesdames Marquet et Macquin pour acquérir une partie de la propriété située dans le centre bourg :

Section & numéro	Contenance en m ²	Propriétaires
AB 596	330	Madame Denise MARQUET
AB 12	137	
AB 11	73	
AB 579	1 521	
AB 4 (pour partie)	281	Madame Denise MARQUET (usufruit) & Madame Marie-Thérèse MACQUIN née MARQUET (nue-propriétaire)
AB 661 (pour partie)	152	
Total :	2 494	

Mesdames Marquet et Macquin acceptent de céder cette partie de sa propriété pour un montant de 130 000 €.

Ces terrains permettraient à la commune de constituer une réserve foncière dans le cœur du bourg essentiellement à l'angle de la rue des Mines et de la rue des Lauriers et aussi entre le n°6 de la rue d'Anjou et la maison habitée par Madame Marquet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour acquérir cette parcelle et signer tout document concernant cette opération.

Renouvellement convention pour un relais de service radiotéléphonie publique au niveau de la Prise Blanche avec SFR :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée avec SFR en date du 15 septembre 1998 et son avenant signé le 23 juillet 2003. Ces éléments contractuels arrivent à échéance, une nouvelle convention d'occupation remplacerait l'actuelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec SFR et tous documents s'y rapportant.

Indemnité de conseil du receveur :

Monsieur le maire informe les élus que Madame Ginette Peslier-Bouvier est trésorière pour la commune depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'indemnité de conseil que le conseil municipal avait accepté d'accorder à son prédécesseur lui était attribuée à titre personnel. Elle ne peut donc être transférée en l'état. Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses budgétaires des deux sections du budget (hors opération d'ordre)

Monsieur le maire propose la reconduction du taux de 50 % à compter du 1^{er} janvier 2010.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2 abstentions :

- . Véronique SILLON
- . Valérie PELTIER

9 contres :

- . Fabrice LOUIS,
- . Brigitte HOCDÉ,
- . Josselyne GUIBERT,
- . Hervé DELALANDE,
- . Gladys TARDIF,
- . Thierry BAILLEUX,
- . Guylaine THIBAudeau,
- . Stéphanie HAMON,
- . Loïc HOUDAYER

Décision modificative n°2, budget commune :

SECTION INVESTISSEMENT (en €)			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
Besoin sur op. 200602, opération salles de sports de raquettes :			
chap 23 art 2313 op 200602	Immos en cours - constructions Opération Salles de sports de raquettes	(+) 50 000.00	
chap 23 art 2313 op 200501	Immos en cours - constructions Opération Equipements associatifs	(-) 50 000.00	
Subv Comenius, réception de 20 000 € sur P503 le 16/09			
chap 65 art 6574 serv 1704	Subv. fonct person. droit privé COMENIUS	(+) 20 000.00	
chap 74 art 7478 serv 1704	Participations - autres organismes		(+) 20 000.00
Transfert écritures sur le budget lotissement La Perrine			
chap 024 art 024	Produits des cessions		(+) 862 724.65

chap 21 art 2111 op 200402	Terrains nus Opération Actes Notariés		(-) 855 644,51
chap 21 art 2111 op 200402	Terrains nus Opération Actes Notariés	(+) 7 080,14	
Transfert écritures sur le budget Production électricité			
chap 024 art 024	Produits des cessions		(+) 57 077,18
chap 23 art 2313 op 200602	Constructions Opération Salles de sports de raquettes		(-) 57 077,18
Transfert Château d'eau sur le budget commune, date d'effet au 01/01/2010			
chap 21 art 2138	Autres constructions	(+) 15 244,90	
chap 28 art 28138	Amort. Autres constructions		(+) 15 244,90
Basculement des frais d'étude 2033 au 2313 ou 2315			
chap 041 art 2033	Frais d'insertion		(+) 11 085,83
chap 041 art 2313	Immos en cours - constructions	(+) 10 543,42	
chap 041 art 2315	Immos en cours - inst.techn.	(+) 542,41	
TOTAL DM N° 2		53 410,87	53 410,87
Pour mémoire BP + DM antérieure		4 627 233,69	4 627 233,69
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		4 680 644,56	4 680 644,56

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

Reversement subvention « Partenariats scolaires multilatéraux Comenius » au groupe scolaire public :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que le directeur du groupe scolaire public a obtenu une subvention suite à une demande déposée auprès de l'agence Europe-Education-Formation France pour un partenariat scolaire Comenius.

Cette subvention devrait arriver prochainement sur les comptes de la commune ; il y a lieu de la reverser sur le compte de la coopérative scolaire sous forme de subvention sur le budget commune, article 6574 (20 000 € représentant 80 % de la subvention maximale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Autorisation donnée au maire pour signer une demande de permis de démolir concernant les salles associatives, rue du maine :

Monsieur le maire explique que dans le cadre du projet « Espace du Maine », il y aura lieu de procéder à la démolition d'une partie des bâtiments associatifs. Il s'agit de la partie ouest du bâtiment ancien (constitué d'un rez-de-chaussée correspondant aux anciennes salles de classe, sanitaires, bureaux, couloir et hall) et de l'ensemble des bâtiments préfabriqués situés sur les parcelles AB 459, AB 113 et AB 108.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la demande de permis de démolir ainsi que tous documents utiles.

Construction de l'Espace du Maine, mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (O.P.C.) :

Dans le cadre de la construction de l'espace du Maine, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un cabinet d'Ordonnancement Pilotage et Coordination de chantier (O.P.C.). Son rôle principal sera l'établissement et suivi du planning d'intervention des entreprises sur le chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à :

- ✓ lancer une procédure de consultation (procédure adaptée) auprès des cabinets spécialisés,
- ✓ analyser les offres proposées,
- ✓ signer le marché avec le prestataire présentant l'offre la mieux-disante.

1. abstention :

. Jean-Noël MARTIN

Autorisation au maire d'engager toute démarche visant à préserver les intérêts de la commune dans le cadre du retrait du marché de maîtrise d'œuvre :

Afin de protéger les intérêts de la commune, le maire pourrait être amené à effectuer des démarches, engager des recours et éventuellement avoir besoin des services d'un avocat. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à réaliser toutes démarches nécessaires pour ce dossier.

Subvention OGEC Sainte Marie 2010 :

Suite au vote du budget de mars 2010, il est proposé de verser le solde de la subvention à l'OGEC Sainte Marie selon les règles établies dans le protocole voté par le conseil municipal le 23 janvier 2009.

Détail du calcul selon l'application du protocole :

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2009 : 163 élèves
- dont 136 résidant à L'Huisserie (37 maternelles et 99 primaires)
- dont 27 non résidents (2 hors financement - 23 financement complémentaire - 2 fratries)

I - Rappel du calcul de la ligne de crédit (votée le 5 mars 2010)

▪ Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique

① Pour les enfants du primaire

Frais de fonctionnement du service « école primaire » de l'année 2009 : 28 571.32 €
divisés par le nombre d'enfants du primaire inscrits à la rentrée 2008/2009 : 229
Soit un coût par enfant = **124.77 €**

② Pour les enfants de maternelle

Frais de fonctionnement du service « école maternelle » de l'année 2009 : 20 189.28 €
divisés par le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la rentrée 2008/2009 : 103
Soit un coût par enfant = **196.01 €**

▪ Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie

① Pour les enfants du primaire

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2009, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2009/2010, soit :
 $124.77 \text{ €} \times 99 \text{ primaires} = \mathbf{12\ 352.23\text{€}}$

② Pour les enfants de maternelle

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2009, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2009/2010, soit : $196.01 \text{ €} \times 37 \text{ maternelles} = \mathbf{7\ 252.37 \text{ €}}$

③ Calcul des frais de personnel ASEM et entretien

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique : 84 285.02 € / 3,5 postes = 24 081.43 €
multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit : $24\ 081.43 \text{ €} \times 2 = \mathbf{48\ 162.86 \text{ €}}$

Soit une ligne de crédit au total = 67 767 €

II - Détermination de la subvention (hors financement complémentaire)

Montant total des factures éligibles de l'année scolaire 2009/2010 : **71 292.21 €**

divisé par le nombre total d'enfants scolarisés à l'école Sainte-Marie à la rentrée 2009/2010,
puis multiplié par le nombre d'enfants résidant à l'Huisserie.

soit un montant de subvention = $71\,292.21 \text{ €} / 163 \times 136 =$ **59 483.07 €**

III - Financement complémentaire pour les enfants non résidents

Inscrits et présents à la rentrée scolaire 2007/2008 et 2009/2010

soit 23 élèves dont 5 maternelles et 18 primaires

Constat d'un déficit sur l'exercice comptable 2010 de l'école Sainte-Marie

Dépenses (montant des factures éligibles) : 71 292.21 €

Recettes :

- solde subvention municipale 2009 : 25 380.69 €

- acomptes subvention 2010 ($20\,396.52 \times 2$) : 40 793.04 €

Montant du déficit : **5 118.48 €**

Calcul du déficit pour le financement complémentaire

Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique pour l'année 2009 :

école primaire - coût par enfant : 124.77 €

école maternelle - coût par enfant : 196.01 €

multiplié par le nombre d'enfants non résidents

primaires : $18 \times 124.77 \text{ €} =$ 2 245.86€

maternelles : $5 \times 196.01 \text{ €} =$ 980.05 €

Coût de personnel : $48\,162.86 \text{ €} / 163 \times 23 =$ 6 795.99€

Soit un déficit = **10 021.90 €**

Modalités du financement complémentaire

① à hauteur du montant de l'apport de l'école Sainte-Marie au budget subventionnable :
3 100.00 €

② dans la limite de 50% du déficit calculé par la municipalité :

$10\,021.90 \text{ €} \times 50\% =$ **5 010.95 €**

③ sans pour autant dépasser 50% du déficit effectif de l'école Sainte-Marie :

$5\,118.48 \text{ €} \times 50\% =$ 2 559.24 €

④ dans la limite de la ligne de crédit : 67 767 €

IV - Avance pour le financement complémentaire des fratries

2 enfants issus de fratries ayant 2 ans révolus, inscrits à la rentrée 2009/2010.

Coût public maternelle 2009 : $196.01 \text{ €} \times 2 = 392.02 \text{ €}$

Coût de personnel 2009 : $48\,162.86 \text{ €} / 163 \times 2 = \underline{590.96 \text{ €}}$

982.98 €

Montant de l'avance à hauteur de 50 % : 491.49 €

Montant de la subvention allouée

Montant subvention de base	59 483.07 €
Financement complémentaire retenu	2 559.24 €
Avance financement fratries	<u>491.49 €</u>
Total subvention	62 533.80 €

Montant inférieur à celui de la ligne de crédit de 67 767 €

Nous avons versé 2 acomptes de 20 396.52 € chacun le 26 janvier et 16 avril 2010.

Il reste donc un **solde à verser** de : $62\,533.80 \text{ €} - (20\,396.52 \times 2) = \mathbf{21\,740.76 \text{ €}}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au règlement du solde de la subvention OGEF Sainte Marie pour un montant de 21 740.76 €.

7 abstentions :

- . Marie-Line CORMIER,
- . Gladys TARDIF,
- . Guylaine THIBAudeau,
- . Stéphanie HAMON,
- . Valérie PELTIER,
- . Cécile FOURNIER,
- . Brigitte HOCDÉ

Lotissement de la Perrine, lancement consultation maîtrise d'œuvre :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une consultation auprès de géomètre pour un relevé topographique vient d'être lancée.

Dès à présent, il y a lieu de lancer une procédure négociée afin de pouvoir retenir un maître d'œuvre pour ce projet.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure de consultation.

Additif à la régie de recettes (tickets périscolaires) :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise le 9 juillet 2010 pour créer les tickets « pass ». Il y a lieu d'autoriser à la vente via la régie ces tickets « pass ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents utiles concernant ce dossier.

Elaboration de la charte de développement durable :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la réunion plénière du 14 septembre 2010, les priorités ont été validées sur les différents thèmes. Monsieur le maire invite le conseil à confirmer ces choix ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux tableaux ci-après.

1 contre :

. Jean-Noël MARTIN



ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE

Thème n°1 : Habitat, formes Urbaines,
gestion de l'espace et mixité sociale

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
1 - 01 Planification spatiale du développement urbain			A - Planifier le développement urbain en favorisant le processus de renouvellement urbain (reconstruction de la ville sur elle-même)
	B - Planifier le développement urbain en combinant le processus de renouvellement urbain (reconstruction de la ville sur elle-même) et des extensions de l'urbanisation à proximité immédiate du bourg et de ses services		
		C - Limiter le mitage en campagne en regroupant le développement sur l'aire agglomérée et en réduisant le potentiel de changement de destination	

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
<p style="text-align: center;">1 - 02</p> <p style="text-align: center;">Proposer une offre diversifiée de logements</p>	A - Diversifier les typologies bâties : Collectifs et ou semi-collectifs, habitat individuel groupé, habitat individuel sur des lots de tailles variables		
		B - Offrir une mixité de produits à chaque phase du développement urbain, et assurer une diversité de logements régulière dans le temps.	
	C - dans les zones d'urbanisation future, viser une densité finale moyenne, égale ou supérieure à 20 logements par hectare.		
		D - Imposer des opérations de plus grande densité sur les sites proches du coeur de ville et de ses services (pour les personnes âgées par exemple).	
		E- Dans le tissu urbain existant, définir les principes d'implantation des bâtiments dans un objectif d'économie de l'espace.	

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
<p style="text-align: center;">1 – 03</p> <p>Typologie bâtie et mixité sociale : l'offre en logements individuels</p>			A - Augmenter le pourcentage de logements individuels-groupés au détriment des logements individuels libres lorsque la localisation (proximité des services et commerces...) et l'environnement urbain le justifient.
			B - Pour les logements individuels, imposer une proportion significative de lots moyens (400 à 600 m ²)
			C - Pour les logements individuels, imposer une proportion significative de petits lots (300/400 m ²) (lots denses).
			D - Limiter la taille des grands lots, en fixant une surface maximale.

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
1 - 04 Typologie bâtie et mixité sociale : l'offre en logements semi-collectifs et collectifs	A - Favoriser l'intimité de ce type de logements dans la conception des espaces privatifs extérieurs (jardins, terrasses, traitement qualitatif des espaces de transition, présence de haies, de murs en limites séparatives pour préserver l'intimité,...).		
		B - Adapter les volumétries de ces constructions au contexte urbain et paysager, notamment la hauteur.	
			C - Equiper ces logements de locaux annexes (cellier, local vélo, garage, local adapté pour le tri des déchets,...)
1 - 05 Typologie bâtie, et cadre de vie	A - Définir les principes d'implantation des bâtiments dans un objectif d'économie de l'espace		
		B - Façonner une identité aux nouveaux quartiers et soigner la transition ville/campagne au travers de l'architecture et des aménagements (modèle du hameau nouveau par exemple).	

<p style="text-align: center;">1 - 06</p> <p>Typologie bâtie, mixité sociale et fonctionnelle</p>			<p>A - Prévoir l'implantation possible de commerces et d'équipements au coeur des futures opérations, pour créer des polarités secondaires à l'échelle du bourg.</p>
			<p>B - Proposer des équipements de quartier comme des équipements sportifs (ex: terrain pour pétanque, aire de jeux, mini terrains de football).</p>
			<p>C - Atteindre dans le PLU puis dans la réalisation des nouvelles opérations d'urbanisme un objectif de mixité sociale : sur l'ensemble des nouveaux logements, construire un <u>minimum de 20 %de logements locatifs sociaux</u></p>
		<p>D - Favoriser les relations intergénérationnelles (par exemple par la réalisation de petits logements destinés aux plus jeunes mais aussi aux plus anciens, ...)</p>	

ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Thème n°2 : Déplacements, stationnements

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
2 - 01 Organisation et rationalisa- tion des circulations routières	A - Etablir une hiérarchie des voies nouvelles : Voiries hiérarchisées (primaires, secondaires, tertiaires) avec réduction des emprises au strict nécessaire.		
	B 1 - Anticiper la desserte routière à plus long terme (prévoir la desserte des extensions ultérieures),	B 2 - limiter les voies sans issue, désenclaver les futurs quartiers	
			C - Réaliser quelques voies volontairement étroites, équipées de points de croisement, en estompant parfois la séparation entre l'espace pour la voiture et l'espace pour les piétons afin de réduire la vitesse des véhicules et de partager les usages
	D - Dissocier le stationnement de courte, moyenne et longue durée (stationnement minute) et dynamiser les autres usages Jouer sur la différenciation des espaces		
		E - Intégrer une aire de rencontre en périphérie pour l'organisation du covoiturage, reliée aux circulations douces et aux transports collectifs.	

<p style="text-align: center;">2 – 02</p> <p>Organisation et développement des circulations douces (piétons -cycle)</p>	A 1 - Créer un maillage de circulations douces « utiles » (piétons-cycles) au sein des quartiers permettant de mettre en lien les activités/ équipements (école, pôle sportif)/ commerces et secteurs d'habitat.			
	A 2 - Valoriser les déplacements intercommunaux à vélo dans l'agglomération			
	B - Façonner le projet de développement en fonction de la desserte par les transports en commun, actuelle comme futurs			
			C - Mettre en place une signalétique pour les circulations douces et formaliser les intersections avec les voies de transit,	
		D - Prévoir des itinéraires de promenade en réutilisant par exemple les anciens chemins creux existants, et assurer un bouclage desservant une majorité de quartiers		
			F - Répondre au plus juste aux besoins en stationnement dans une optique : - de gestion économe de l'espace et de limitation des surfaces imperméabilisées - d'aménagement favorisant des modes de déplacement alternatif à la voiture (enjeu de la concurrence entre les modes de déplacements)	

<p style="text-align: center;">2 – 03</p> <p style="text-align: center;">Stationnement complémentaire, privé, vélo</p>		A - Stationnement privé : Proposer des abris-voitures et des garages dissociés de la construction, réaliser des îlots sans circulation automobile.	
			B - Réaliser des pergolas, abris pour les véhicules (moins cher qu'un garage), et permet effectivement d'y garer des véhicules (par opposition, un garage sert souvent à mettre autre chose qu'un véhicule).
			C - Stationnement vélos : Prévoir des aires de stationnement ou abris sur l'espace public pour les vélos à proximité des collectifs, commerces, services et équipements.
			D - Différencier les revêtements : espaces circulés / espaces de stationnement proprement dits non imperméabilisés.

ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Thème n°3 : Gestion de l'eau

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
3 – 01 Ruissellement, infiltration, Techniques alternatives		A - Respecter le site : prise en compte des écoulements existants, des talwegs, des sites humides, des sources etc	
		B - Limiter l'imperméabilisation des sols et des surfaces et l'accélération des effets de ruissellement en : <ul style="list-style-type: none"> - Limitant au strict nécessaire le besoin en surfaces imperméabilisées - Utilisant au maximum des matériaux poreux et de revêtements non étanches - Favoriser l'utilisation de toitures stockantes végétalisées 	
		C - Définir un projet de gestion des eaux pluviales global qui favorise l'infiltration des eaux pluviales si la nature du sol le permet	
			D - Stocker à la source et de façon diffuse les eaux pluviales : privilégier la gestion aérienne des eaux de ruissellement à la gestion souterraine (création de noues, minimiser le réseau de tuyaux)

3 – 02 Ouvrages de gestion des eaux pluviales			A- Limiter la création d'ouvrages spécifiques pour la gestion de l'eau
			B - Assurer la plurifonctionnalité des aménagements réalisés : aires de jeux, espaces pédagogiques, espaces verts plantés accompagnant la voirie, bassins paysagers participant à la composition d' un parc..., limiter les pentes des ouvrages de gestion des EP (3 pour 1 au maximum)
3 - 03 Gestion à la parcelle			A - Imposer une gestion des eaux pluviales à la parcelle (noues, puisards, tranchées drainantes pour les grands terrains, cuves de récupération sous accès garage pour les petits lots), avec un objectif de rejet limité sur le domaine public.
			B - Inciter les habitants à équiper leur logement d'ouvrage de récupération des eaux de pluies et imposer l'enfouissement

3 - 04 Arrosage, Gestion différenciée			A - Choisir des végétaux ne nécessitant pas d'arrosage complémentaire sur les espaces publics.
			B - Créer des cuves de rétention pour l'arrosage des espaces verts publics
		C - Adopter une gestion différenciée des espaces verts publics : préservation de la biodiversité, réduction des pollutions (engrais, désherbants), temps et coûts d'entretien amoindris.	

* CCCT : cahier des charges de cession de terrain : document de droit privé qui peut s'affranchir du code de l'urbanisme ou de la construction

* CPAPE : cahier des prescriptions paysagères, environnementales et paysagères : document de prescriptions qui est annexé au dossier de ZAC ou de lotissement

**ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Thème n°4 : Biodiversité - Paysage

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
4 – 01 Trame verte et trame bleue	A- Préserver et renforcer les secteurs d'intérêt écologique existants dans une logique de continuité, de connexions, (boisements, sites humides , ruisseau, etc..)		
		B - Créer de nouvelles continuités (coulées vertes, plantations nouvelles, bassins, parcs,...) pour relier les espaces d'intérêts isolés et les espaces naturels et ruraux présents autour du bourg	
		C - Préserver et développer la trame verte résiduelle de qualité (haies, arbres isolés,,) dans l'espace public	

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
4 – 02 Composition paysagère, Lien avec l'espace rural	A - Créer un lien social avec la nature: accessibilité pour la population, vues vers l'espace naturel...		
		B - S'appuyer sur les lignes de forces du paysage existant (topographie, vues et perspectives des sites...) pour organiser le développement de l'agglomération	
		C - Appuyer le plan masse des futures opérations sur des axes de composition vers le grand paysage, la silhouette de la ville ou les bâtiments repères	
	D - définir des prescriptions et des recommandations pour les clôtures des lots en fonction du type et de la localisation du logement,		

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
4 – 03 Cadre de vie			A - Créer des espaces de « respiration » à haute valeur paysagère ayant fonctions de lieux de détente, de rencontre, pédagogique et ludique
		B - Proposer dans les nouveaux quartiers des espaces publics fédérateurs pouvant porter une identité particulière (verger, square...)	
		C - Créer des jardins familiaux	

ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
Thème n°5 : Energie

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
5 – 01 Réduction des consommations (Orientation du bâti, Ombres portées, diversité du bâti)	A - Orientation du bâti : Intégrer le facteur climatique dans le plan masse en permettant une bonne orientation des bâtiments (majorité des bâtiments orientés sud pour prise en compte de l'ensoleillement, prise en compte des vents dominants...).		
		B - Ombres portées : Etre vigilant aux ombres portées dans l'organisation des bâtiments entre eux (alignement, hauteurs, épaisseur...)	
			C - Diversité du bâti : Maîtriser la diversité des logements sachant qu'un logement collectif consomme moins qu'un logement individuel pur (jusqu'à 50 % en moins).
			D - Faire en sorte que le PLU permette (ou privilégie, ou donne avantage à...) réglementairement l'intégration des installations extérieures visant à une meilleure performance énergétique des bâtiments ou à la production d'énergies renouvelables

			E - Architecture : Adapter l'aspect extérieur des constructions à leur orientations (taille des baies vitrées), définir les modalités de réalisation et d'intégration des équipements techniques de production d'énergies renouvelable (panneaux photo-voltaïque).
--	--	--	--

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
5 – 02 Production alternative d'énergie (Réseau de chaleur, techniques alternatives)			A - Réseau de chaleur : Etudier la pertinence de la mise en place sur un ou plusieurs secteurs d'une production d'énergie collective (réseau de chaleur bois, pompes à chaleur collectives...)

**ETUDES D'ELABORATION DU PLU
ELABORATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Thème n°6 : Gestion des déchets

SOUS THEMES	DISPOSITIONS PROPOSEES		
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
6 - 01 Tri sélectif, aires de regroupement		A- Tri sélectif, aires de regroupement : Prévoir et intégrer des emplacements pour les aires de regroupement et pour le tri sélectif dans les nouveaux quartiers	
		B- Prévoir l'espace suffisant pour le tri dans les logements et dans les immeubles (cellier, abri, local adapté...)	
6 - 02 Déchets verts			C- Choisir des essences locales pour limiter l'arrosage et les déchets liés à la taille des végétaux,
		D- Favoriser le recyclage local des déchets verts (aires de compostage collectif ?) afin d'éviter les déplacements vers les déchetteries.	

<p>6 – 03</p> <p>Chantier vert et propre</p>		<p>A-Traitement des sols en place : Limiter les apports et l'évacuation des matériaux, Limiter les terrassements, Coller au maximum au terrain naturel et travailler en déblais/remblais, jouer avec la pente existante</p>	
			<p>B -Chantier propre : Tri et recyclage des déchets de chantier (charte "chantier propre" - big bags),</p>